Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 22 (1992)

Artikel: Histoire du droit : bulletin critique

Autor: Droin, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002829

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin critique

HISTOIRE DU DROIT

par Jacques DROIN

Publications abordées:

Jacques Godefroy (1587-1652) et *l'Humanisme juridique à Genève, Actes du colloque Jacques Godefroy,* édités par Bruno Schmidlin et Alfred Dufour, Helbing & Lichtenhahn, Bâle, 1991, 299 p.

Michel PORRET, «J'aime assez que les hommes soient menés avec douceur»: des délits et des peines selon le procureur général Jean-Robert Tronchin, Genève 1760-1767, in *Revue du Vieux Genève*, Genève, 1991, N° 21, p. 30-41.

Michel PORRET, Mourir sur l'échafaud à Genève au XVIII^e^ siècle, in *Déviance et société,* Genève 1991, vol. 15, N° 4, p. 381-405.

Barbara ROTH-LOCHNER, *Messieurs de la Justice et leur greffe*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie, tome 54, Genève 1992, 223 p.

Les quatre études auxquelles est consacrée cette chronique ressortissent à l'histoire de la pensée et des doctrines juridiques, ou sont consacrées à faire revivre les figures de juristes éminents d'autrefois, ou encore à l'organisation judiciaire de l'Ancien Régime. Leur point commun est Genève, spécialement l'influence de notre ville aux XVI^e^ et XVIII^e^ siècles dans la pensée juridique européenne. Il n'est pas fréquent que cet aspect du passé soit mis en valeur; on peut dès lors féliciter leurs auteurs de s'être attachés à approfondir ce domaine et à le rendre accessible à un public qui l'ignore le plus souvent en raison de son caractère particulier.

En novembre 1987, un colloque pluridisciplinaire s'est tenu sous les auspices de la Faculté de droit, consacré à Jacques Godefroy et à l'humanisme juridique à Genève. Les Actes en ont été publiés en 1991 par les professeurs Bruno Schmidlin et Alfred Dufour.

Jacques Godefroy est né a Genève en 1587 et est mort en 1652; en 1619, il est nommé seul professeur ordinaire de droit, ce qui ne l'empêcha pas d'être membre du Petit Conseil, puis syndic à plusieurs reprises, et diplomate. Il fut un représentant du mouvement de renaissance intellectuelle et scientifique que l'on appelle «humanisme juridique», autrement dit le renouvellement de l'enseignement et de la science juridiques par la philologie et l'histoire, par le retour aux sources. Godefroy contribua d'une manière décisive à la renaissance des études de droit romain, par l'édition critique du Code théodosien; son père, Denys Godefroy, avait déjà fait paraître un Corpus iuris civilis. L'humanisme juridique se traduit aussi par un essor des études historiques.

Le volume contient, dans trois parties intitulées: Genève au temps de l'humanisme juridique, L'humaniste Jacques Godefroy: juriste, historien, politique et publiciste, et Diversité de l'humanisme juridique, des contributions de plusieurs professeurs ou chargés de recherche genevois et étrangers, notamment Olivier Fatio, Bertrand Bouvier, Bruno Schmidlin, Alfred Dufour, Ivo Rens, Carlo Augusto Cannata, Vincenzo Piano-Mortari et Robert Fenestra, ainsi que Matteo Campagnolo, Mario Turchetti et Christine Alves de Souza, auxquels s'ajoute Catherine Santschi, archiviste d'Etat. Nous ne pouvons naturellement commenter chacun des exposés — inégaux au reste en qualtié — de ces personnalités. Les premiers sont consacrés à divers aspects de la vie et de l'œuvre de Jacques Godefroy, et les suivants évoquent d'autres figures qui ont marqué l'humanisme juridique, tels Jacques Lect, Théodore de Bèze, Hugues Daneau, Pierre Corneille de Brederode. Plusieurs des auteurs insistent sur l'influence du protestantisme dans le développement de l'humanisme juridique genevois, sujet qui, à notre connaissance, n'avait guère été abordé jusqu'ici.

Mais il nous paraît surtout important d'attirer l'attention des lecteurs sur le texte remarquable du professeur Jean Carbonnier, intitulé: «Défense et illustration de l'humanisme calviniste», et qui résume ses réflexions présentées lors de la clôture du colloque. Ces pages lumineuses doivent être lues par tout «honnête homme» pour comprendre l'apport qu'a pu fournir à la science un savant doublé d'un croyant

convaincu: «le savant protestant ne cessait pas d'être chrétien pendant qu'il exerçait un métier, mais il l'exerçait avec la liberté du chrétien». Et il nous semble bon, à notre époque où l'Eglise a tendance à intervenir dans tous les domaines de l'existence, au lieu de se contenter d'annoncer la Bonne Nouvelle, d'insister sur la nécessaire séparation de la théologie et du droit. Albéric Gentilis, un juriste humaniste s'était écrié un jour: «Taisez-vous, théologiens, le droit n'est pas votre affaire»; Jean Carbonnier conclut: «Un avis qui, de nos jours, mériterait d'être écouté sur toutes les rives. Il sera, du moins pour moi, le mot de la fin.»

Changeons de siècle. Michel Porret fait revivre la personnalité de Jean-Robert Tronchin (1710-1793), dont le nom évoque la condamnation des écrits de Jean-Jacques Rousseau en 1762, et qui fut l'auteur des «Lettres écrites de la campagne». Procureur général de 1760 à 1767, Tronchin apporte à la procédure pénale genevoise l'esprit du réformisme juridique des Lumières. Il abandonnera du reste sa charge lorsqu'il se sentira trop à l'étroit dans un corps politique dont il réprouve maintes décisions et l'étroitesse de vue. L'auteur montre avec clarté comment Tronchin, qui n'aimait pas le flou juridique, désirait que les règles de la procédure criminelle fussent fixées précisément pour éviter les désordres et respecter les droits des parties. Adversaire de la peine de mort et du bannissement, le procureur général croyait que la peine dût être utilitaire et avoir un effet correctif sur le condamné. Sur la base des «conclusions» de Tronchin dans les procès criminels, Michel Porret dessine la figure attachante de ce grand magistrat.

Il n'en demeure pas moins que la peine capitale a été appliquée à Genève, en général sous la forme de la pendaison. C'est là le sujet de la deuxième étude, très fouillée, de Michel Porret: «Mourir sur l'échafaud à Genève». Cette peine, dans le courant du XVIII^{e} siècle, est de moins en moins appliquée; pourtant, entre 1700 et 1794 le Petit Conseil prononcera 150 peines capitales. Le rituel de cette prononciation est décrit en détail par l'auteur, qui met en relief le rôle que devaient jouer les pasteurs entre le moment où la peine était prononcée et celui où elle était exécutée — 24 heures environ. Les élites ecclésiastiques et judiciaires de Genève manifestèrent cependant de plus en plus de répugnance en ce qui concerne la peine capitale; la dernière exécution aura lieu à Genève un siècle plus tard, en 1874.

Quittons le domaine pénal, qui fait frissonner le lecteur, pour nous plonger dans la justice civile, moins connue mais aussi pleine d'intérêt.

Barbara Roth-Lochner, archiviste adjointe, s'est rendue avec passion chez «Messieurs de la Justice et leur greffe», pour faire vivre devant nous tous ceux qui, sous l'Ancien Régime, ont été les acteurs de la grande organisation qui permet aux justiciables de faire valoir leurs droits: Lieutenant, auditeurs, avocats, procureurs, greffiers, huissiers et clercs-audienciers.

Comme dans un roman captivant, l'auteur présente d'abord les personnages, les magistrats et le personnel du greffe, puis décrit leur rôle dans les audiences. Dans une seconde partie, elle expose la procédure civile, soit les différents stades d'un procès, la manière dont les jugements sont rendus, puis exécutés. Enfin, l'auteur donne un glossaire fort utile des termes de l'ancien droit.

Ce volume, clair et bien systématisé, rendra d'indéniables services aux chercheurs qui auront à se pencher sur les procès civils de l'Ancien Régime. Tel est d'ailleurs le désir de l'auteur, qui souhaite que son étude lève «un coin de voile sur ces sources judiciaires rébarbatives, afin que d'autres en révèlent les richesses cachées pour l'histoire des relations économiques, familiales, sociales, enfin pour l'histoire dite des mentalités». Humanisme, peine de mort, justice: trois grands sujets sur lesquels les études que nous avons recensées attirent notre attention. Ils sont de toutes les époques, et conservent leur actualité dans la nôtre où les spécialisations ont fait place à la culture humaniste, où l'on reparle de la nécessité de la peine capitale, où la justice fait l'objet de remise en question. Ne vaut-il pas la peine de prendre le temps d'y réfléchir encore en considérant la manière dont nos devanciers ont compris ces sujets?